

Vous souhaitez être admis au Tremplin, voici la démarche à suivre en fonction de votre situation.

**1 - Vous avez une orientation spécifique Foyer de vie + dispositif Plateforme et vous souhaitez entrer sur l'Hébergement ou l'Accueil de jour :**

➤ Votre dossier doit être adressé à la commission d'admission les Genêts d'Or par courrier ou par mail.

**2 - Vous avez une orientation spécifique SAVS + dispositif Plateforme :**

➤ Votre dossier doit être adressé directement au secrétariat par courrier ou par mail.

**3 - Vous avez déjà une orientation Foyer de Vie non spécifique Plateforme et vous souhaitez entrer sur l'hébergement ou à l'accueil de jour :**

➤ Votre dossier doit être adressé à la commission d'admission Les Genêts d'Or. L'orientation spécifique Plateforme pourra être sollicitée ultérieurement si acceptation du dossier.

**4 - Vous avez déjà une orientation SAVS non spécifique Plateforme et vous souhaitez être accompagné par le SAVS Plateforme :**

➤ Votre dossier doit être adressé directement au secrétariat par courrier ou par mail. L'orientation spécifique Plateforme pourra être sollicitée ultérieurement si acceptation du dossier.

**5 - Vous avez déposé une demande d'orientation spécifique Plateforme à la MDPH et vous êtes en attente de la réception de la notification d'orientation :**

• Pour l'hébergement et l'accueil de jour, votre dossier peut être adressé à la commission d'admission Les Genêts d'Or accompagné d'un accusé de réception de la MDPH.

• Pour le SAVS, votre dossier peut être adressé directement au secrétariat accompagné d'un accusé de réception de la MDPH.

**6 - Vous avez déposé une demande d'orientation non spécifique à la MDPH et vous souhaitez la réorienter vers le dispositif Plateforme :**

➤ Vous devez adresser cette demande à la MDPH en argumentant sur l'intérêt du dispositif pour votre projet de vie (travail sur l'autonomisation...)

**7 - Vous n'avez pas encore déposé de demande d'orientation à la MDPH.**

Vous devez solliciter la MDPH en demandant une orientation spécifique Foyer de Vie + dispositif Plateforme ou SAVS + dispositif Plateforme. Vous devez ensuite nous remettre votre dossier joint de l'accusé de réception selon le cas au secrétariat (pour le SAVS) ou à la commission d'admission (Hébergement et Foyer de Vie).

Dans tous les cas, le dossier déposé comprend le Dossier Unique Départemental d'Inscription ainsi que divers compléments utiles : courrier d'intérêt, de motivation pour ce projet spécifique, CV, bilans d'établissements et services, bilans de stage...appuyant l'intérêt pour ce dispositif.



## LE TREMPLIN

Plateforme d'autonomisation  
des jeunes



**Ouverture courant 2016**  
Accueil de jour – SAVS

**Ouverture courant 2017**  
Hébergement

## Agréments

- 30 places d'hébergement
- 5 places d'accueil de jour
- 9 places de service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) dont 4 places d'habitat groupé.

Accueil de jeunes de 20 ans à 30 ans présentant des troubles envahissants du développement et/ou une déficience intellectuelle.

## Orientations MDPH

La notification d'orientation Foyer de Vie est nécessaire pour l'Hébergement et l'Accueil de jour. La notification d'orientation SAVS l'est pour le SAVS Plateforme.

Une orientation spécifique Foyer de Vie + dispositif Plateforme et SAVS + dispositif Plateforme est désormais prononcée par la MDPH. Elle n'est pas restrictive et est valable également pour les autres Foyers de Vie et SAVS.

## Notre mission :

- Jouer un rôle de passerelle entre la prise en charge du secteur de l'enfance et celle existante à l'âge adulte.
- Développer un mode d'accompagnement qui permette aux jeunes d'être dans une démarche d'apprentissage et de construction de leurs projets de vie.
- Faciliter les allers-retours entre différents types d'accompagnements, les expérimentations et les stages propices à la prise d'initiatives et à l'émancipation

## Philosophie d'accompagnement

Promouvoir les apprentissages (vie scolaire, professionnelle et quotidienne en s'appuyant sur des évaluations précises et régulières ainsi que des mises en situations (entreprises, associations culturelles, sportives...))

### ↳ Secrétariat :

ZA de Prat Pip Sud  
125 rue Jean Monnet  
29490 GUIPAVAS  
Tél : 02.98.48.98.40

plateforme.autonomisation@lesgenetsdor.org

### ↳ Commission d'admission :

Cs 17942  
29679 MORLAIX Cedex  
Tél : 02.98.62.87.20

commission.admission@lesgenetsdor.org

## Une pédagogie adaptée

La pédagogie adaptée s'appuie sur les particularités cognitives des personnes accueillies et correspond donc à :

- ✓ Une évaluation précise et incontournable des compétences et fragilités de chaque personne accompagnée.
- ✓ Une structuration physique de l'environnement favorisant des repères spatio-temporels.
- ✓ Des stratégies d'apprentissages spécifiques s'appuyant sur des techniques précises.

## Contrats de séjours

Des contrats de séjours à durée déterminée de 1 à 3 ans renouvelables pour une durée de 6 ans maximum.

**Objectif :** accompagner vers le milieu ordinaire et/ou le dispositif adapté au jeune : Foyer de vie, ESAT, SAVS...